



**520 - Gestion des collèges**

**520 - Gestion des collèges - Propositions financières - Budget primitif 2018**

**Rapport n° CD/2017/099**

**Service Chef de file :**

J3-Collèges

**Service(s) associé(s) :**

J4 - Immobilier / E4 - Direction des systèmes d'information

**Résumé :**

La politique de l'enseignement secondaire relève d'une compétence obligatoire des Départements en vertu de l'article L 213-2 du code de l'éducation. Le Département a plus particulièrement la charge des collèges publics avec des domaines d'intervention très larges comprenant la construction, le fonctionnement, l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique des collèges, ainsi que le recrutement et la gestion des agents techniques affectés aux collèges publics. Ainsi le Département construit, intervient et rénove l'ensemble du parc des 90 collèges publics pour les 45 767 collégiens qui y sont accueillis, et ce sont près de 700 agents répartis dans ces établissements qui assurent l'entretien, la restauration et la maintenance. Par ailleurs, le Département doit anticiper les évolutions d'effectifs dans les collèges afin de pérenniser son patrimoine immobilier et de préserver des conditions optimales d'accueil sur l'ensemble de son territoire.

Au-delà du strict exercice d'une compétence obligatoire dévolue par la décentralisation, le Département a affiché, lors de la séance plénière du 20 mars 2017 et l'adoption du plan « Actions éducatives et Collèges », son ambition de favoriser la mise en place des meilleures conditions aboutissant à la réussite de tous les parcours scolaires des jeunes bas-rhinois et l'envie d'apprendre. A ce titre, le plan numérique 2018-2020 a pour ambition de développer l'autonomie des élèves, au travers de méthodes d'apprentissages innovantes et de préparer les élèves aux emplois numériques et compétences de demain.

Par ailleurs, il revient au Département d'attribuer une dotation de fonctionnement pour les 13 collèges privés sous contrat d'association.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2018 les crédits correspondants à l'ensemble de ces actions.

### Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	52010	F	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	36 562,37	0,00	1 000,00
D	52010	I	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	20 306 374,40	22 805 000,00	22 750 000,00
D	52020	F	Maintenance courante des collèges publics	748 594,63	915 000,00	935 000,00
D	52030	I	Equipement matériel et mobilier des collèges publics	1 386 219,41	1 703 000,00	3 700 000,00
D	52040	F	Fonctionnement des collèges publics	13 960 797,10	14 442 200,00	12 350 000,00
D	52050	I	Participation aux investissements des collèges privés	31 904,64	0,00	0,00
D	52060	F	Fonctionnement des collèges privés	3 855 413,97	3 950 000,00	3 950 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>40 325 866,52</b>	<b>43 815 200,00</b>	<b>43 686 000,00</b>

### Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	52010	F	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	9 025,50	0,00	0,00
R	52010	I	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	155 383,54	150 000,00	400 000,00
R	52040	F	Fonctionnement des collèges publics	2 690 281,20	2 896 000,00	2 903 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>2 854 690,24</b>	<b>3 046 000,00</b>	<b>3 303 000,00</b>

Ayant pour responsabilité la gestion, la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des 90 collèges publics du Bas-Rhin, le Département agit quotidiennement pour les élèves et la qualité du cadre éducatif favorisant ainsi leur réussite.

45 767 collégiens ont été recensés dans les collèges publics lors de la rentrée scolaire 2017/2018. Le Département dispose de 8 400 places vacantes dans les collèges publics dont 3 400 sur le territoire de l'Eurométropole. Si la capacité du Département à accueillir l'ensemble des collégiens est avérée, il peut être noté un défaut d'attractivité de certains établissements publics créant un déséquilibre général entre effectifs réels et capacité d'accueil par établissement.

Pour 2018, le budget est proposé à 43 686 000 € (il était de 43 815 200 € en 2017) et recouvre trois grands postes de dépenses :

- la maintenance et les travaux engagés pour l'adaptation des établissements publics aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles, réglementaires et de sécurisation,
- le développement du numérique dans les collèges publics, comme outil indispensable au fonctionnement de l'établissement ainsi qu'au titre de ses potentialités pédagogiques. Le Département investit, à ce titre, massivement (3,7 M € dès 2018) pour permettre un accès haut débit à chaque collège public, le renouvellement des matériels, la maintenance informatique de ces derniers et la poursuite d'expérimentations innovantes,
- la dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour les collèges publics, elle est proposée en forte baisse (26,09%), liée d'une part, à la baisse de la dotation de viabilisation suite au changement des années de référence et à l'adhésion de nombreux collèges publics à des groupements d'achat de fourniture d'énergie (69 collèges publics sont aujourd'hui adhérents au groupement d'achat de l'électricité et 13 au groupement d'achat du gaz) et d'autre part, à la prise en compte du niveau du fonds de roulement des établissements pour le calcul de la DGF. Par ailleurs, il revient au Département de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement à chacun des 13 collèges privés sous contrats d'association. Les modalités de calcul des dotations de fonctionnement pour 2018 et la répartition des dotations de fonctionnement 2017 (forfait d'externat part fonctionnement matériel et part personnel) qui déterminent le montant des dotations de fonctionnement pour 2017 seront soumis à la Commission Permanente le 19 février 2018.

Les recettes qu'il est proposé d'inscrire pour l'année 2018 sont estimées à 3 303 000 € (elles s'élèveraient à 3 046 000 € en 2017). Elles concernent notamment :

- le reversement de la participation aux charges de personnels au titre des services de restauration, par les collèges au Département (estimé à 2 310 000 €) ;
- la perspective de recouvrir les frais engagés, dans la restauration, pour l'accueil d'élèves du 1er degré dans les collèges publics -sous réserve de l'adoption du rapport par le Conseil Départemental présenté en séance plénière du 11 décembre 2017.

## **52010 – Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics**

Crédits proposés au BP 2018 : 22 751 000,00 €

*Dont crédits d'investissements : 22 750 000,00 € (Annexe 1)*

*Dont crédits de fonctionnement : 1 000,00 €*

### **1. LES QUATRE AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

Dans le cadre de la compétence « Collèges » exercée depuis les lois de décentralisation, le Département du Bas-Rhin a orienté sa politique d'investissement immobilier suivant quatre axes.

#### **Axe 1 - L'adaptation des capacités d'accueil**

Le Département dispose dans ses collèges publics de plus de 8 400 places vacantes dont plus de 3 400 places sur le territoire de l'EMS. Certains secteurs comme les arcs ouest et est de l'Eurométropole connaissent des accroissements démographiques. Une réflexion s'est engagée visant à modifier la carte scolaire de manière à adapter les flux de collégiens en direction des établissements actuels. Par ailleurs, le Département continue à adapter, selon le cas, la capacité des collèges publics aux effectifs réels d'élèves les fréquentant.

La révision de la carte scolaire apportera les éléments nécessaires au pilotage du programme immobilier des collèges tout en prenant en compte la volonté de promouvoir la mixité sociale dans les établissements dont le Département à la charge.

#### **Axe 2 - L'adaptation des établissements aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles et réglementaires et la modernisation du cadre de vie**

Les collèges publics construits entre 1960 et 1975 sont des constructions de type « industrialisée béton ». Leur conception et leur organisation d'origine ne répondent plus aux pédagogies actuelles et les locaux présentent souvent des conditions de confort assez sommaires. De plus, du fait de l'évolution réglementaire, des travaux sont programmés pour répondre aux normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Les opérations menées sur les collèges publics existants permettent une reconfiguration fonctionnelle complète des locaux, inclus dans le périmètre d'intervention, sur la base du référentiel applicable au neuf, une modernisation des installations techniques, un traitement des enveloppes des bâtiments et une mise aux normes réglementaires.

Un collège ainsi restructuré équivaut à un établissement neuf, pour un coût optimisé.

#### **Axe 3 - Le maintien et l'amélioration du patrimoine**

Le Département du Bas-Rhin a en charge 90 collèges publics (dont l'Ecole Européenne), ce qui représente une surface de plancher de l'ordre de 570 000 m<sup>2</sup>.

En parallèle aux programmes de reconstruction, d'extension et de restructuration lourde, le Département s'attache, dans le cadre des activités de maintenance, à assurer la pérennité

de ce patrimoine, et à sa remise à un niveau d'usage compatible à la fois avec les besoins des utilisateurs et avec la réglementation, notamment en matière de sécurité.

Les opérations en cours intègrent les engagements de la charte de développement durable applicable aux bâtiments départementaux.

L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique fin 2011, dite RT2012, a généralisé l'exigence du niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour les bâtiments neufs et la THPE (Très Haute Performance Energétique) pour les réhabilitations. Par ailleurs, il est proposé que le Département en tant qu'acteur et animateur territorial initie, dans le cadre de toutes ses opérations de rénovations, une réflexion avec les partenaires locaux en vue de la constitution de réseaux de chaleurs locaux si possible alimentés, par des énergies renouvelables et locales comme la biomasse.

#### **Axe 4 - La sécurisation des collèges**

Dans un contexte national de tensions sécuritaires, le Département du Bas-Rhin accompagne les collèges publics dans l'amélioration de leur sécurisation.

Cet accompagnement s'est traduit en 2017 par la réalisation de travaux de renforcement de clôtures, de mise en place ou compléments de contrôles d'accès techniques (digicodes, visiophones, ouverture à distance des portails et portillons, etc...), de modernisation des systèmes d'alarmes (signaux sonores multiples pour donner une information quant à la nature du risque : évacuation, intrusion, confinement). Cet effort se poursuivra en 2018 et sera complété par la sécurisation des parvis des collèges publics les plus exposés contre les attaques par voitures béliers (études en 2018 et mise en œuvre 2018-2020).

## **2. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

Ce programme de douze opérations est un volet important du plan « Actions éducatives et Collèges » adopté par le Département en mars 2017. Il comprend l'extension et la restructuration de collèges publics existants, de restaurants scolaires et de SEGPA ainsi que la maintenance des collèges publics.

En 2018, il est proposé d'engager trois nouvelles opérations en phase travaux, quatre projets en phase étude et de réceptionner deux opérations.

### **2.1- Les opérations en cours sur les collèges gérés par le Département (hors opérations spécifiques sur restaurants scolaires)**

⇒ Le collège « **Robert Schuman** » à **Benfeld** – capacité 800

L'évolution démographique sur le secteur, nécessitait d'augmenter la capacité du collège "Robert Schuman" à 800 élèves. Par ailleurs le collège nécessitait une mise aux normes réglementaires et fonctionnelles.

Les travaux démarrés en juillet 2013 ont été livrés en septembre 2016.

Les crédits proposés en 2018 permettront de solder administrativement les marchés.

**Crédits proposés au BP 2018 : 100 000 €**

⇒ Le Collège «**Romain Rolland**» à **Erstein** – capacité 900 + SEGPA

L'abandon du projet de construction d'un deuxième collège à Erstein a conduit le Département à revoir le périmètre du projet de réhabilitation du collège Romain Rolland. La réhabilitation se décompose en deux sous-opérations :

- Réhabilitation de la ½ pension :  
Livrée en 2014, l'opération est soldée.
- Restructuration du Collège :  
Les bâtiments du collège étaient vétustes, hors normes et éparpillés sur la parcelle. L'opération vise à rationaliser le fonctionnement du collège en regroupant les pôles par activité, à mettre en conformité réglementaire le collège sur les plans de la sécurité et de l'accessibilité. D'une capacité théorique de 800 élèves, avant travaux, le collège sera redimensionné à 900 + SEGPA afin de pouvoir faire face aux éventuelles augmentations d'effectifs du secteur. Cette sous-opération se déroule en tranches de 2014 à 2018.  
La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture WEBER&KEILING qui a débuté les études de conception en 2013.  
La reconstruction des logements a été livrée en mars 2015, l'extension de l'externat a été livrée fin 2016. Le nouveau bâtiment dédié à la SEGPA a été livré aux vacances de la Toussaint 2017 alors que l'ancien externat restructuré sera livré au courant du mois de décembre 2017. L'opération se terminera début 2018 avec les derniers aménagements extérieurs. Les crédits proposés pour 2018 permettront de payer les derniers travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme des deux sous-opérations s'élève à 20 000 000 € : 18 500 000 € pour la restructuration du collège et 1 500 000 € pour la demi-pension.

**Crédits proposés au BP 2018 : 2 500 000 €**

⇒ Le Collège «**Maurois**» de **Bischwiller**

Conformément à la délibération n° CD/2017/010 du 20 mars 2017 prévoyant la fusion des deux établissements de Bischwiller à la rentrée 2017, le Département a mis en place 4 salles de classes modulaires et a effectué quelques travaux d'adaptation de l'ancien collège Saut du Lièvre. Il est nécessaire maintenant de restructurer la totalité des bâtiments de l'ancien collège Saut du Lièvre car ceux-ci ne répondent plus aux standards pédagogiques et fonctionnels actuels. Ils sont vétustes et peu performants sur le plan de leur consommation énergétique.

Les crédits proposés pour 2018 permettront de finaliser l'étude de programmation lancée fin 2017.

**Crédits proposés au BP 2018 : 100 000 €**

⇒ Le Collège **de Brumath**

Conformément à la délibération du 6 novembre 2017 (CP/2017/465) validant l'avant-projet définitif de la restructuration du collège de Brumath, il est proposé de décider d'inscrire pour 2018, les crédits permettant la finalisation des études de conception et le lancement des phases préalables de travaux.

**Crédits proposés au BP 2018 : 2 000 000 €**

⇒ Le Collège ***Galilée de Lingolsheim***

Le bâtiment historique du collège Galilée fermé depuis 2014 pour défaut structurel sera restructuré et rénové, conformément à la délibération du 9 octobre 2017 (CP/2017/402). Après restructuration la capacité de l'établissement sera de 500 élèves. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet GIROLD en 2016. Les crédits inscrits en 2018 permettent la finalisation des études de conception et le lancement des travaux.

**Crédits proposés au BP 2018 : 1 700 000 €**

⇒ Le Collège « ***Françoise Dolto*** » de ***REICHSHOFFEN***

Le collège Françoise DOLTO de Reichshoffen a été conçu en 1966, des extensions ont été construites en 1977 et 1996 afin de répondre aux évolutions des besoins.

Le bâtiment D intégrant le restaurant scolaire a été partiellement réhabilité en 2002.

Les études de faisabilité et de programmation ont fait ressortir la nécessité de restructurer partiellement le site pour améliorer sa fonctionnalité. Par ailleurs, compte tenu de la topographie et de la déclivité naturelle du site, aucun des bâtiments du collège n'est actuellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Très vétustes, les ateliers SEGPA nécessitent une rénovation en profondeur.

Conformément à la délibération du 12 juin 2017 (CP/2017/234) il a été décidé de relancer l'opération, selon un scénario d'interventions en plusieurs tranches.

Les crédits qu'il est proposé de décider d'inscrire pour 2018 permettront d'engager les études de conception.

**Crédits proposés au BP 2018 : 300 000 €**

Se rajoute une proposition d'inscription d'un crédit de fonctionnement de **1 000 €** pour le versement d'indemnités de jury de concours pour cette opération.

⇒ Le Collège ***Baldung Grien de Hoerd***

Conformément à la délibération du 9 octobre 2017 (CP/2017/403) validant le programme technique détaillé, le collège de Hoerd pourra bénéficier d'une réhabilitation partielle. Celle-ci visera à corriger les défauts structurels des façades, à améliorer les performances thermiques de l'enveloppe, à mettre en conformité réglementaire y compris l'accessibilité des locaux et à réhabiliter l'ancienne demi-pension (environ 500 m<sup>2</sup>) au cœur de l'externat.

Les crédits qu'il est proposé de décider d'inscrire pour 2018 permettent le démarrage des études de conception.

**Crédits proposés au BP 2018 : 200 000 €**

⇒ Le Collège ***Kléber de Haguenau***

Le collège Kléber de Haguenau d'une capacité de 700 élèves construit en 1973 nécessite une réhabilitation partielle afin d'améliorer les performances thermiques de l'enveloppe des bâtiments et de les mettre en conformité réglementaire, y compris l'accessibilité des locaux.

Les crédits qu'il est proposé de décider d'inscrire pour 2018 permettent de lancer les études préalables.

Le programme technique détaillé fixera le périmètre d'intervention et le coût prévisionnel de l'opération. Il fera l'objet d'une proposition de décision de validation en commission permanente en 2018.

### **Crédits proposés au BP 2018 : 50 000 €**

L'entretien du patrimoine nécessite un certain nombre de travaux sur différents collèges. Dans l'attente de l'arrêt d'un programme définitif, il est proposé de décider d'inscrire un crédit de **4 475 000 €**.

Par ailleurs, il est proposé de décider d'inscrire **30 000 €** pour le lancement d'études de faisabilité ou de programmation concernant des interventions dans des collèges pour lesquels cela s'avérerait nécessaire.

## **2.2 – Proposition de restructuration des restaurants scolaires**

La modernisation des cuisines dans les collèges publics permet de faciliter le travail des agents du Département et surtout de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Actuellement 70 établissements possèdent un restaurant dont 64 ont été créés par le Département ou ont déjà été restructurés. A noter que lors de la réalisation de travaux dans un collège public bénéficiant de la restauration scolaire, la continuité du service de restauration est toujours maintenue.

### ⇒ Le collège **du « Bastberg » à Bouxwiller**

Ce restaurant scolaire qui dessert en moyenne 750 repas par jour est l'un des plus grands restaurants scolaires de collège du Bas-Rhin. Les équipements sont vétustes et l'organisation fonctionnelle n'est pas optimale. Une mise aux normes de cet équipement par un renouvellement complet du matériel s'avère nécessaire.

Les études de conception ont été confiées au cabinet TOPIC en 2015.

Les travaux débuteront début 2018 pour une livraison à la rentrée de septembre 2018. Pendant les travaux la restauration des élèves sera organisée dans une salle communale proche du collège. Le service de restauration sera assuré par l'équipe du collège en liaison froide depuis la cuisine centrale du lycée Jean Monnet de Strasbourg.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 2 M€ TTC avec une participation financière prévisionnelle de la Région de l'ordre de 740 000 € (les lycéens publics fréquentant le restaurant).

Conformément à la délibération du 28 novembre 2016 (CP/2016/588), il est proposé de décider d'inscrire pour 2018 les crédits permettant la réalisation des travaux.

### **Crédits proposés au BP 2018 : 1 500 000 €**

### ⇒ Le collège **de « l'Outre-Forêt » à Soultz-sous-Forêts**

Conformément à la délibération du 9 janvier 2017 (CP/2017/009) afin d'améliorer les conditions d'accueil des demi-pensionnaires, le restaurant scolaire a bénéficié d'une extension de 118 m<sup>2</sup> livré en septembre 2017.

Les crédits qu'il est proposé de décider d'inscrire pour 2018 doivent permettre de solder administrativement l'opération.



## **Crédits proposés au BP 2018 : 75 000 €**

### **2.3. – Les travaux menés par la Région dans les cités scolaires**

⇒ La participation au financement **de la sécurisation des façades au Collège Kléber à Strasbourg**

Les façades du collège et du lycée Kléber de Strasbourg présentent des dégradations significatives du béton et des armatures avec pour conséquence la chute d'éléments dans la cour du lycée. Ce phénomène présentant un risque pour la sécurité des élèves et pour la pérennité du bâtiment, la Région a lancé successivement un diagnostic et un marché de maîtrise d'œuvre pour la réparation de l'ensemble des façades.

Les études préalables ont été menées en 2016. Les études de conceptions démarrées en 2017 se heurtent à des difficultés opérationnelles. 2018 devrait voir le démarrage des travaux dont l'achèvement est prévu pour 2019.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 4 100 000 € TTC dont 700 000 € TTC à la charge du Département pour la partie collège.

Une convention avec la Région fixera le périmètre d'intervention et le coût prévisionnel de l'opération. Elle fera l'objet d'une proposition de décision de validation en commission permanente en 2018.

## **Crédits proposés au BP 2018 : 100 000 €**

⇒ La participation au financement **de la reconstruction de la demi-pension du Lycée Mathis de Schiltigheim**

La Région a procédé à la reconstruction de la demi-pension du Lycée Mathis fréquentée par les collégiens de Rouget de Lisle – opération livrée en 2014. Les crédits de paiements prévus en 2018 permettront de solder la convention de cofinancement.

## **Crédits proposés au BP 2018 : 170 000 €**

### **2.4. – La mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée dans les collèges (ADAP)**

Le 6 juillet 2015 l'Assemblée plénière du Conseil Départemental (délibération CD/2015/82) a adopté l'agenda d'accessibilité programmée de ses établissements recevant du public. L'agenda d'accessibilité programmée assorti d'un échéancier prévisionnel de travaux a été déposé en Préfecture en septembre 2015.

Ce programme de 25 M€ d'investissements dans les collèges sera pris en charge progressivement par le budget départemental en fonction de ses possibilités d'ici 2024.

Les principes retenus pour la priorisation des interventions sont :

- l'optimisation de l'efficacité de l'euro investi, en privilégiant des interventions peu onéreuses permettant de rendre des établissements accessibles ;
- le maillage territorial visant à réduire progressivement la distance maximale qu'un collégien aurait à parcourir pour accéder de son domicile à un collège accessible.

Les premières études spécifiques pour une mise en accessibilité des collèges ont été lancées en 2017, et permettront un démarrage des travaux en 2018.

## **Crédits proposés au BP 2018: 1 500 000 €**

### **2.5. – Les travaux de gros entretien dans les collèges**

Crédits proposés au BP 2018 : 7 950 000 € (investissement)

Les travaux d'entretien et de modernisation des collèges visent à assurer la pérennité des bâtiments et des installations techniques.

La sécurité est une préoccupation majeure, et l'année 2018 permettra de poursuivre les travaux engagés sur les différents collèges.

Il est proposé de décider d'inscrire un crédit de **7 500 000 €**. Le programme détaillé des travaux d'entretien et de maintenance, qui sera mis au point par canton avec l'ensemble des conseillers départementaux, sera soumis ultérieurement à la Commission Permanente.

La priorisation des travaux se fait selon les critères suivants :

- conformité réglementaire ;
- sécurité des personnes ;
- pérennité des ouvrages et notamment du clos et du couvert ;
- maîtrise de l'énergie.

Il est proposé que dans un souci d'optimisation des dépenses énergétiques, l'opportunité de raccorder les collèges publics à un réseau de chaleur collectif soit systématiquement étudiée. Le cas échéant le Département contribuera ou portera des projets de construction de chaufferie collective. Ces projets permettront également de recourir aux énergies renouvelables.

Il est proposé de décider d'inscrire un crédit de **450 000 €** au BP 2018 pour le remplacement du matériel de cuisine dans les demi-pensions afin de remplacer les équipements vétustes et de se conformer aux normes de sécurité.

### **52010 – Recettes – Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics**

Crédits proposés en recettes au BP 2018 : 400 000 €

Dans le cadre des travaux de restructuration de la demi-pension du collège de Bouxwiller, la Région payera au Département en 2018, 400 000 € au titre de sa participation financière dont le montant total s'élèvera à 740 000 €.

### **52020 – Maintenance courante des collèges publics**

Crédits proposés au BP 2018 : 935 000 € (fonctionnement)

#### **1- Entretien des bâtiments collèges**

Ces crédits de fonctionnement s'inscrivent dans l'approche globale de l'entretien des collèges (cf. paragraphe 2.5 ci-dessus du présent rapport). Concourant aux mêmes objectifs, ils feront l'objet d'un processus de validation identique. Il est proposé de décider d'inscrire **930 000 €** pour 2018.

## **2- Etudes portant sur le patrimoine des collèges**

Il est proposé de décider d'inscrire un crédit d'études de **5 000 €** pour 2018, servant à finaliser certaines levées topographiques ou architecturales dans le patrimoine des collèges.

### **52030 - Équipement matériel et mobilier des collèges publics**

Crédits proposés au BP 2018 : 3 700 000 €

#### **Équipement en mobilier et matériel**

Crédits proposés au BP 2018 : 550 000 €

Le Département finance les équipements des collèges faisant l'objet de restructurations pour certains de leurs locaux ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel vétustes dans l'ensemble des collèges publics.

Pour 2018, il est proposé que le Département finance les équipements et le mobilier dans le cadre de la restructuration du restaurant scolaire du collège du « Bastberg » à Bouxwiller.

#### **Équipement informatique**

Crédits proposés au BP 2018 : 3 150 000 €

Sous réserve de l'adoption par le Conseil Départemental du plan numérique des collèges publics du Bas-Rhin pour la période 2018-2020 présenté dans le rapport du 11 décembre 2017, il est proposé en investissement de :

- poursuivre l'amélioration des connexions haut-débits afin de fournir un accès haut débit de 10 mégabits aux collèges pour permettre l'utilisation d'ENTEA et les ressources pédagogiques en ligne ;
- poursuivre l'amélioration de l'infrastructure réseau interne et ainsi mettre à niveau l'ensemble des câblages, des serveurs et du matériel actif de tous les collèges permettant la mise en place d'une maintenance des équipements à distance. A ce titre, les deux Conseils Départementaux d'Alsace et la Région Grand Est ont décidé de poursuivre le groupement de commandes permettant de satisfaire les besoins des établissements dont ils ont la charge dans un souci d'optimisation des dépenses ;
- poursuivre l'accompagnement vers l'usage des Equipements Individuels Mobiles (EIM) : tablettes, classes mobiles ou smartphone. Désormais outils incontournables, ils permettent aux enseignants de mettre en œuvre une pédagogie active et différenciée pour chaque élève. Aussi pour permettre cette utilisation, le Département va étendre les couvertures wifi sur tout ou partie des collèges.

### **52040 – Fonctionnement des collèges publics**

Crédits proposés au BP 2018 € : 12 350 000 €

Le Département a la charge du fonctionnement des collèges publics. En vertu de l'article L213-2 du code de l'éducation, il en assure le fonctionnement au moyen de dotations financières.

Lors de la session plénière du 23 octobre 2017, le Conseil Départemental a décidé les critères de calcul et de répartition des dotations globales de fonctionnement des collèges publics pour 2018.

Les crédits ainsi répartis, à hauteur de 12,35 M€ tiennent également compte d'une réserve de 1,5 M€ pour la location des installations sportives, de 0,55 M€ pour les entrées et les frais de transport de l'activité « Piscine » et de 0,57 M€ pour le versement de dotations complémentaires pour les ajustements des charges de viabilisation au cours de l'exercice 2018.

Par ailleurs, dans le cadre du plan numérique 2018-2020, les crédits permettront la prise en charge par le Département de :

- l'accès à l'espace numérique de travail en Alsace (ENTEA) des collèges publics. Le montant définitif 2018, versé sous la forme d'une dotation de fonctionnement complémentaire attribuée à chaque collège sera soumis à la Commission Permanente du Conseil Départemental ;
- la poursuite de l'expérimentation AMICo (Assistant maintenance informatique des collèges), en lien avec l'académie de Strasbourg ;
- le raccordement de l'ensemble des collèges au réseau Internet haut débit (IHDEAL). Il est proposé qu'une dizaine de collèges supplémentaires soient raccordés en 2018, pour un budget de 460 000 €.

### **Formation, sensibilisation, accompagnement d'agents techniques dans les collèges par le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) dans 47 collèges publics**

En fonction des besoins de chaque établissement, les prestations suivantes ont été réalisées dans les collèges publics, avec l'appui du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) :

- Accompagnement des responsables de restauration pour la mise à jour et l'utilisation quotidienne du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)
- Constitution et mise à disposition d'une base documentaire adaptée à chaque site
- Formation-sensibilisation des agents aux bases en matière d'hygiène alimentaire
- Réalisation de contrôles ponctuels du suivi du PMS
- Mise en œuvre des actions correctives

Le bilan pour ces établissements est très positif. L'adhésion et la sensibilisation des équipes sur site ont permis de transformer la gestion du Plan de Maitrise Sanitaire, souvent compris comme une charge administrative, en un outil d'amélioration continue.

Aussi, il est proposé de poursuivre cet accompagnement par le LDA pour l'année 2018 pour les collèges publics concernés.

### **52040 – Recettes - Fonctionnement des collèges publics**

Crédits proposés en recettes au BP 2018 : 2 903 000 €

Les recettes concernent la participation aux charges de personnels, adjoints techniques des collèges (ATC), des collèges ayant un service de restauration ou étant télérestaurés par un autre collège. Conformément aux délibérations de l'Assemblée plénière du 7 novembre 2005 (CG/G1) et du 20 juin 2016 (CD/2016/74), le taux de reversement au Département s'élève à 22,5% des recettes dès lors que la restauration est assurée par le service de restauration du collège et à 10 % si le collège est télérestauré. Ces taux sont appliqués sur l'ensemble des recettes, à l'exception des recettes correspondant aux repas des agents techniques des collèges.

Par ailleurs, dans le rapport présenté à la séance du 11 décembre 2017, il est proposé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Communes ou Communautés de communes chargées de la gestion des écoles du 1<sup>er</sup> degré, reversent au Département une participation aux frais de restauration pour les élèves demi-pensionnaires des écoles élémentaires hébergés dans un collège. Le montant des recettes est estimé à 220 000 €.

### **52060 – Fonctionnement des collèges privés**

Crédits proposés au BP 2018 : 3 950 000 €

Le Bas-Rhin compte 13 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

L'article L442-9 du Code de l'éducation prévoit que les dépenses de fonctionnement de ces établissements soient prises en charge par le Département sous la forme de deux contributions forfaitaires annuelles par élève.

- Une dotation de fonctionnement matériel calculée par élève du 1er cycle égale au coût moyen d'un élève du public majoré de 5 % (décret n°85-728 du 12 juillet 1985) pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants. Conformément aux textes, et en application d'une stricte parité entre les moyens alloués aux collèges publics et ceux alloués aux collèges privés sous contrat d'association, cette dotation est calculée sur la base de la dotation de fonctionnement des collèges publics, des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de renouvellement du matériel et du mobilier.
  
- une dotation calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics. Elle est majorée d'un pourcentage, librement déterminé par la collectivité, pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ces rémunérations. En l'absence de précisions sur les modalités de calcul des rémunérations, le Conseil Général, par décision du 15 décembre 2008 (CG/2008/134) a décidé, en concertation avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, de retenir la masse salariale des adjoints techniques des collèges publics, titulaires et contractuels, sans les emplois aidés, apparaissant au compte administratif 2007, sans appliquer de majoration.

Pour l'année 2018, il est proposé de reconduire le mode de calcul de 2017 en prenant en compte la masse salariale apparaissant au compte administratif de l'exercice 2016, correspondant aux adjoints techniques des collèges, titulaires et contractuels effectivement présents dans les collèges publics, et sans appliquer de majoration.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 13 novembre 2017, a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 520 – Gestion des collèges et*

*- décide de la mise en œuvre en 2018 des études et travaux proposés dans le rapport et prévus au Budget Primitif 2018, selon la liste jointe en annexe 1 ;*

- approuve les dispositions de l'axe 520 – Gestion des collèges ;

- décide de la poursuite pour 2018 des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges, dans le cadre du partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyse du Bas-Rhin et les collèges concernés.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY